
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2013/ 1010 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE CONSEILLER SPECIAL

A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2012/132/PRG/SGG du 12 décembre 2012 portant
Organisation de la Présidence de la République ;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Ansoumane FOFANA, précédemment Conseiller Spécial
Chargé de la Défense et de la Sécurité à la Présidence de la République, est
nommé Conseiller Spécial Chargé de la Pêche, avec rang de Ministre.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toute disposition antérieure contraire,
prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 14 JAN. 2013



Pr ALPHA CONDE